

# Fiche patiente pour débiter les IAC Pendant la période COVID

**1er étape** : dès j1 du cycle, adresser une demande de RDV d'échographie **par mail** à l'adresse suivante [pma@groupe-courlancy.com](mailto:pma@groupe-courlancy.com). Un RDV vous sera donné par notre secrétariat sous 24h et aura lieu entre j2-j4 de votre cycle. **Il est impératif de vous présenter à l'heure précise du RDV et de venir seule munie d'un masque**. LES RDV DOCTOLIB d'échographie de stimulation ne seront plus accessibles en ligne.

**Attention** : en cas de contre-indication médicale à l'initiation d'un traitement de stimulation (*lien disponible sur notre site*), le médecin échographiste se verra dans l'obligation le jour de l'échographie de reporter votre traitement.

**2ème étape** : Lors de votre RDV d'échographie, vous recevez un consentement à signer que vous devrez conserver. Celui-ci comporte le questionnaire de prise en charge COVID auquel il vous faudra répondre à chaque étape de votre parcours.

**3ème étape** : Pendant les traitements, vous devrez conserver le questionnaire de prise en charge COVID qu'il vous faudra remplir aux étapes indiquées et présenter à chaque échographie.

**4ème étape** : Le questionnaire de prise en charge COVID devra également être rempli, le jour de l'IAC et remis au secrétariat.

- Pour les inséminations : s'adresser au secrétariat de PMA du rez-de-chaussée du bâtiment de la clinique.

Ce jour-là, un RDV de téléconsultation avec votre médecin référent vous sera proposé dans les 15 jours suivant votre venue.

**5ème étape** : Dans les 15 jours suivant votre tentative, vous devrez impérativement contacter le laboratoire en cas de détérioration de votre état de santé lié au COVID.